



CÔTÉ SCOT

NUMÉRO 1 LE SOMMAIRE

LA VIE DU SCOT PAGE 2

- Ça "cogite" dans la RUG !
- Chantiers en cours pour la communauté de l'eau potable
- Pour un Scot participatif avec les habitants, pour les habitants

LE POINT SUR PAGE 3/6

DOSSIER

Le SCOT oui, mais comment ?

- Comment préserver les espaces naturels et agricoles ?
- Comment favoriser l'émergence de territoires équilibrés et solidaires ?
- Comment renforcer les pôles urbains ?
- Paroles d'élu : François Brottes

ILS FONT LE TERRITOIRE PAGE 7

- Interview de Jean-Claude Darlet
- Étude en cours pour le Pays Voironnais
- Révision du PLH pour la Métro

REPÈRES PAGE 8

- Démographie et rythmes de construction dans la RUG : quelles évolutions ?



Vous découvrez la nouvelle maquette de notre journal qui marque une nouvelle étape sur la route du Scot de la région urbaine de Grenoble. Après plusieurs mois de débats autour du bilan du schéma directeur de 2000 avec une mobilisation des comités syndicaux, des secteurs, des communautés d'acteurs, la rentrée est marquée par le débat autour d'un premier document portant sur la stratégie, les moyens de mise en œuvre et les prescriptions du futur Scot dont le présent journal affiche les grandes lignes.

Nous avons reçu le label "Scot du Grenelle", ce qui nous incite à explorer des pistes nouvelles qui appelleraient des évolutions du droit et surtout des décisions collectives de mise en œuvre qui peuvent remettre en cause des usages bien ancrés.

Les Scot sont en première ligne dans ce combat pour des politiques de développement soutenable de nos territoires : nous tentons d'en mesurer les exigences, d'en apprécier les blocages, d'esquisser les solutions et surtout de faire vivre le débat qui doit nous mener à l'adoption d'une stratégie cohérente. Cette recherche de cohérence passe aussi par des orientations claires, bien comprises, laissant aux collectivités dont c'est la compétence l'intelligence de réponses adaptées. Encore faut-il qu'au-delà d'un rapport juridique de compatibilité des documents d'aménagement avec le Scot (PLU, PDU, PLH...), se développe une culture de la cohérence chez tous les acteurs sur un territoire lui-même cohérent. Puisse le présent journal et l'écho que vous voudrez bien lui donner contribuer à atteindre cet objectif majeur.

Marc Baietto
Président du Syndicat mixte

LE POINT SUR Le Scot oui, mais comment ?

Dans le cadre de l'élaboration du Scot, de nombreux temps sont consacrés depuis l'automne 2008

à la définition des grandes orientations d'aménagement pour la région urbaine de Grenoble : réunions dans les secteurs, communautés d'acteurs, comités syndicaux, réunions publiques...

Lutter contre l'effet de serre, garantir la biodiversité, œuvrer contre les inégalités sociales... Le développement durable doit constituer le fondement du futur Scot. Comment ? En cherchant avant tout à maîtriser la consommation d'espace et d'énergie et à limiter la ségrégation sociale et spatiale.

Le bilan du schéma directeur mené en 2007-2008 ainsi que les différents Scot mis en œuvre ces dernières années montrent que si les documents d'urbanisme affichent au départ les mêmes objectifs, les résultats obtenus sont



DOSSIER EN PAGES CENTRALES

souvent insuffisants (étalement urbain, augmentation des déplacements, pénurie de logements...). Pourquoi ? Parce qu'outre des questions d'aménagement de territoire, l'élaboration d'un Scot appelle des réponses qui vont au-delà du champ de l'urbanisme : dans quelles conditions élaborer un schéma de cohérence territoriale ? Quels moyens mobiliser pour garantir la cohérence des politiques publiques ?

Le dossier de ce numéro expose les premières pistes de réflexion qui seront prochainement mises au débat.

Chiffre • clé

7600
hectares

C'est le stock disponible d'espaces urbains et à urbaniser pour l'habitat inscrits dans l'ensemble des PLU et des POS de la région urbaine de Grenoble. Avec un rythme actuel de consommation d'environ 130 hectares par an sur l'ensemble du territoire, ces espaces disponibles correspondent aujourd'hui à près de 60 années de consommation. Si l'on ralentissait d'année en année le rythme de consommation d'espaces urbains, ne pourrait-on sauvegarder les espaces naturels et agricoles à long terme ?

LA VIE DU SCOT

2

ÇA "COGITE" DANS LA RUG !

Depuis l'automne 2008, réunions dans les secteurs, communautés d'acteurs, comités syndicaux et réunions publiques se succèdent dans la région urbaine de Grenoble...

L'objectif ? Débattre des grandes orientations pour le territoire, mobiliser, favoriser l'appropriation des enjeux du Scot. Les réunions organisées sur le terrain depuis le début d'année ont permis de rassembler un grand nombre d'élus locaux, secteur par secteur... Une démarche essentielle pour que chacun puisse confronter ses approches et projets pour le territoire.

À l'automne 2009, débutera la deuxième phase de l'élaboration du Scot destinée à construire les projets par secteurs, à dégager des accords entre territoires, à repérer les difficultés et points de blocage. Où positionner les limites entre espaces naturels et espaces à urbaniser ? Comment implanter les espaces économiques ? Combien de logements construire ? Quelle place donner à quels commerces ? Autant de questions auxquelles il faudra répondre dans le cadre de l'élaboration du Scot. Comment ? Par un travail sur le terrain avec les collectivités et acteurs de la région urbaine de Grenoble pour débattre avec l'ensemble des six secteurs (près de 6 000 élus !) de la stratégie, des moyens et des projets à mettre en œuvre sur chaque territoire.

Les comptes rendus des réunions menées dans la RUG sont accessibles sur www.scot-region-grenoble.org

CHANTIERS EN COURS POUR LA COMMUNAUTÉ DE L'EAU POTABLE

Inscrit comme un objectif clé de la Communauté de l'eau, le plan de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la région urbaine de Grenoble verra le jour à l'automne, après deux ans de travaux. Dès la fin de l'année, une vaste réflexion sur le prix de l'eau sera par ailleurs menée dans l'agglomération grenobloise. Les actions d'animation et d'information auprès des élus se poursuivent avec notamment l'organisation d'une journée sur le prix de l'eau, le 22 octobre 2009 (table ronde et visite de terrain dans le Grésivaudan).

Plus d'informations sur le site www.scot-region-grenoble.org

NOUVEAU SITE POUR LE SMSD !

Le Syndicat mixte vient de mettre en ligne son nouveau site Internet. Espace d'information, d'échanges et de discussion, ce nouveau site a l'ambition d'être pédagogique et interactif. Alors pour tout savoir sur les discussions en cours autour du Scot, sur l'actualité du Syndicat mixte, pour donner votre avis et participer aux débats, rendez-vous sur le site

www.scot-region-grenoble.org
Bonne visite !

POUR UN SCOT PARTICIPATIF, AVEC LES HABITANTS, POUR LES HABITANTS

Le SCOT peut-il nous rendre heureux ? C'est la question qui amorce la démarche dans laquelle s'est engagée LAHGGLO (Les Associations des Habitants du Grand Grenoble Lien et Ouverture) regroupant une quarantaine d'associations de l'agglomération grenobloise. Ses missions ? Favoriser les échanges entre habitants, élus et

techniciens, connaître et faire connaître les projets de la région grenobloise et participer à leur élaboration, favoriser l'implication de tous les réseaux associatifs.

LAHGGLO a reçu l'appui du SMSD pour contribuer à la concertation autour du Scot en favorisant la mobilisation de toutes les associations de la région urbaine de Grenoble.

Au programme : participation aux communautés d'acteurs, organisation de cycles de rencontres, réunions d'information auprès des instances participatives (associations d'habitants, conseils de développement, conseils de quartiers...), réunions de travail avec le syndicat mixte et l'agence d'urbanisme.

Les objectifs ? Expliciter les enjeux du Scot, organiser l'expression citoyenne et favoriser la participation des habitants. Un vaste chantier engagé à l'automne 2008 et qui durera pendant toute la phase d'élaboration du Scot.

LAHGGLO, 6 rue du 4 septembre
38000 Grenoble - 04 57 02 64 67
lahgglo@laposte.net
<http://sites.google.com/site/scotparticipatifrug/>

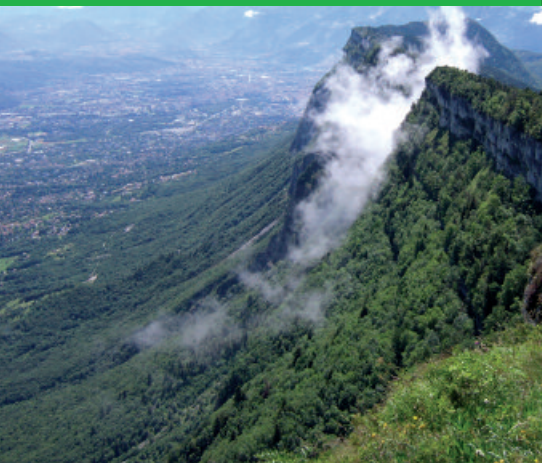
DÉBATS

EAU POTABLE

CONCERTATION

INTERNET

Le Scot oui, mais comment ?



Le projet de développement de la région urbaine de Grenoble, porté par le futur Scot, a pour objectif de créer les conditions favorables au développement durable de notre territoire. Un développement fondé sur l'équilibre des secteurs, le rapprochement des zones d'habitat, d'emplois et de services, les fonctionnements de proximité, le maintien d'une agriculture locale et la préservation des espaces naturels. Ce dossier donne les premiers éléments sur les pistes de travail qui seront mises au débat prochainement. Parce que le Scot permettra de se donner des moyens pour organiser le territoire, ces propositions sont à débattre, ensemble.

1 COMMENT PRÉSERVER ET VALORISER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES ?

Entre 1975 et 2000, l'espace urbanisé a augmenté de 88% alors que la population a augmenté de 18%. À ce rythme, tous les espaces naturels et agricoles seront consommés dans moins d'un siècle. Ils représentent pourtant un patrimoine inaliénable pour la production d'une alimentation de qualité, le maintien de la biodiversité, la protection des ressources, la prévention des risques naturels.

Les objectifs pour le futur Scot

- Renforcer l'attractivité des espaces naturels et agricoles
- Limiter l'étalement urbain et économiser l'espace

Les principes d'action

- Créer des limites pérennes à l'urbanisation
- Accroître la qualité des espaces naturels et agricoles en diversifiant leurs fonctions

Les moyens à débattre

- **Déterminer des limites pérennes à l'urbanisation**
 - Établir une typologie des espaces naturels et agricoles et définir des règles d'aménagement précises pour chacun ?

• Réaliser une cartographie indiquant les limites intangibles entre les espaces naturels et agricoles et les espaces urbains ?

• Préserver des espaces constructibles

- Pour les secteurs (RUG hors agglomération grenobloise) : ne pas exploiter les zones à urbaniser avant que 70 % des espaces urbains libres aient été consommés ?
- Pour la périphérie de l'agglomération (les communes de l'agglomération hors Grenoble et la "première" couronne urbaine) : réserver 50 % des espaces urbains libres pour le long terme ? Pour quelle durée ?

• Encadrer la consommation d'espaces urbains libres

- Limiter la consommation des espaces urbains libres de 5 à 15 hectares par an selon les secteurs ?
- Se donner un objectif de consommation d'espace par logement : en moyenne et selon les secteurs 500/700m² par logement pour l'habitat individuel, 250/350m² pour l'habitat collectif ?

Si le rythme de la consommation d'espace a diminué depuis quelques années (effets du précédent schéma directeur, augmentation du coût du foncier), il ne suffit pas d'attendre que "cela continue à baisser naturellement" pour limiter l'étalement urbain. Préserver les espaces naturels et agricoles c'est d'abord limiter l'extension urbaine. Cela implique d'inventer des règles pour maîtriser la constructibilité.



2 COMMENT FAVORISER L'ÉMERGENCE DE TERRITOIRES ÉQUILIBRÉS ET SOLIDAIRES ?

L'évolution de la population est plus soutenue dans les espaces périurbains que dans l'agglomération grenobloise alors que deux emplois sur trois y restent pourtant concentrés. Cela entraîne des déplacements croissants entre des territoires devenus complètement dépendants les uns des autres. Un rééquilibrage s'impose pour favoriser l'émergence de territoires équilibrés, autonomes et solidaires.

Les objectifs pour le futur SCOT

- Rapprocher les lieux d'habitat, d'emplois et de services
- Favoriser les fonctionnements de proximité
- Renforcer l'attractivité et le dynamisme économique du territoire

Les principes d'action

- Réduire les concurrences entre territoires pour assurer une répartition équilibrée de l'économie
- Accroître l'offre de logements dans l'agglomération et les pôles et ralentir le rythme de construction dans le diffus
- Agir sur les vitesses pour favoriser les fonctionnements de proximité

Les moyens à débattre

- **Équilibrer l'offre foncière entre pôles urbains et périphéries**
 - Comment restreindre l'offre foncière dans le diffus et la conforter dans les pôles urbains ?
 - Quelles prescriptions envisager pour atteindre un rythme annuel de construction de 4 000 logements dans la RUG ?
- **Conforter l'attractivité économique du territoire**
 - Doit-on gérer collectivement l'offre et la demande foncière économique ?
 - Comment améliorer le fonctionnement de l'économie "présentielle" et concurrentielle ?

Habitat

- + dans l'agglomération grenobloise et les pôles urbains des secteurs
- - d'habitat dispersé



Commerces et services

- + dans les pôles urbains



Espaces naturels et agricoles

- Préserver, valoriser
- Fixer des limites intangibles à l'urbanisation

● Repenser

l'offre de déplacements

- Comment améliorer les performances des transports en commun en prenant en compte les effets induits (périurbanisation, étalement...)?
- Doit-on agir sur les vitesses de déplacement à proximité des agglomérations pour garantir l'autonomie des pôles de la région grenobloise et fiabiliser les temps de parcours ?

L'objectif du Scot n'est ni "d'interdire" le développement des territoires périphériques ni de "brider" celui de l'agglomération centrale. Il s'agit d'inscrire ce développement dans une perspective d'autonomie et d'équilibre entre les secteurs. Cela suppose de décider ensemble d'une politique cohérente de l'habitat, des transports et de l'économie à l'échelle de la région urbaine de Grenoble.

LES GRANDES ORIENTATIONS ÉQUILIBRE, PROXIMITÉ,

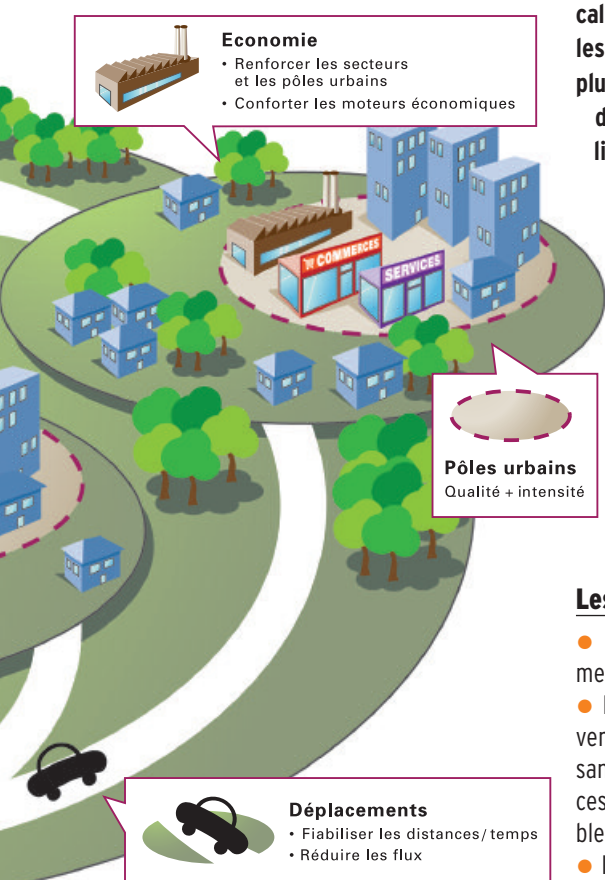
LE COMMERCE : UN ÉLÉMENT

Depuis 30 ans, les zones commerciales se développent à des vitesses rapides. Elles ont contribué au maintien de flux de déplacements entre secteurs. Les flux de déplacements de proximité* maximums pour les pôles urbains et les pôles commerciaux en fonction de leur taille. Les zones commerciales, occasionnelles, exceptionnelles pourraient donc accueillir une part importante de la population dans les pôles urbains (par exemple, les voitures...).

* Les périmètres d'influence comportent l'ensemble des communes de la région urbaine de Grenoble.



3 COMMENT CONFORTER LES PÔLES URBAINS ?



Pression foncière, amélioration des infrastructures, besoin d'espace et de calme ... Autant de raisons qui poussent les populations à s'installer de plus en plus loin de la "ville". Les pôles urbains devraient pourtant constituer les lieux privilégiés de vie pour les activités quotidiennes. Ils doivent pour cela renforcer leur attractivité en matière d'espace, de calme, de commerces et de services proposés aux habitants.

Les objectifs pour le futur Scot

- Renforcer l'attractivité, la densité et la qualité des pôles urbains
- Favoriser la mixité urbaine et sociale

Les principes d'action

- Réaliser l'essentiel des nouveaux logements dans les pôles urbains
- Renforcer l'attrait des villes (espaces verts, calme, prix, commerces...) en maîtrisant en particulier les déplacements (espaces piétons, vitesses réduites, mises à double sens...)
- Inciter à l'implantation des activités économiques compatibles avec l'habitat dans les pôles urbains

Les moyens à débattre

• Inciter à la densité et à la mixité urbaine

- Réaliser deux tiers des nouveaux logements dans les principaux pôles urbains ? Fixer des quotas minimums de logements sociaux ?
- Réduire les freins à la densité (supprimer les COS) et fixer des densités minimales ?
- Localiser les espaces économiques à proximité des pôles urbains ? Instaurer un seuil maximum pour les grandes surfaces ?

• Accroître l'attrait des villes et inventer de nouvelles formes urbaines

- Réduire la place et la vitesse de la voiture dans les pôles urbains ? Favoriser une accessibilité lente et simple, généraliser les doubles sens, limiter la vitesse à 30 km/h dans les zones fréquentées, agir sur le stationnement ?
- Développer les commerces et services de proximité ?

Renforcer les pôles urbains nécessite avant tout d'y améliorer le cadre de vie pour inciter les populations à s'y installer. Cela devra passer par le développement de l'habitat, des commerces et services dans ces zones tout en garantissant une plus grande diversité urbaine et sociale.

POUR LE TERRITOIRE : QUALITÉ URBAINE

QU'EST-CE QUI STRUCTURE LE TERRITOIRE

Les zones commerciales ont fleuri en périphéries, à proximité de voies nouvelles, à l'occasion du recul du commerce de proximité et à l'accroissement des zones d'activités. Le Scot pourrait définir des périmètres d'intensité des pôles urbains. Ils permettraient d'implanter les projets d'aménagement en fonction de leur nature et de leur importance : commerces quotidiens, services, équipements. Les zones commerciales situées en périphérie sont généralement les activités incompatibles avec une insertion dans le tissu urbain, par exemple les achats dits "exceptionnels" : meubles,

pour un grand nombre des populations qui y résident et qui y travaillent quotidiennement.

EN CONCLUSION

Équilibre, autonomie, proximité, économie d'espace.

Ces orientations sont confirmées et semblent faire consensus aujourd'hui. Pourtant, l'étalement urbain et la périurbanisation se poursuivent avec toutes les conséquences que cela entraîne en matière de consommation d'espace, de déplacements, de pollutions.

Quels outils instaurer à l'échelle de la région urbaine de Grenoble pour garantir un développement concerté de notre territoire ? Comment aller vers la coopération entre les territoires et la solidarité financière entre les collectivités ? Autant de questions qui nécessitent de s'interroger sur le rôle des politiques publiques en matière d'aménagement. L'élaboration d'un Scot n'est-elle pas aussi une opportunité pour se donner des moyens de plus grande cohérence dans les choix d'aménagement à l'échelle de notre bassin de vie ?

PAROLES D'ÉLU

François Brottes



Président du Pays
du Grésivaudan,
député-maire
de Crolles

6

La région urbaine de Grenoble, utopie ou réalité ?

Le périmètre de la région urbaine de Grenoble a évolué au fil des années. Les schémas d'aménagement ont été pensés, à plusieurs reprises, et s'appliquent bien aujourd'hui. En cela on peut effectivement dire que ce territoire est une réalité. Est-il pour autant une entité sociale et économique évidente ? Je ne le pense pas. Il y a bien des manières de percevoir un territoire selon l'angle avec lequel on le regarde. Si l'on prend l'exemple du Grésivaudan, ce secteur est situé à la frontière de deux départements et entre deux grandes agglomérations, Grenoble et Chambéry. Quand on habite Pontcharra ou Le Touvet, l'entité "région urbaine de Grenoble" n'est pas une évidence... Et l'attraction de l'aire chambérienne pour les habitants est une réalité !

Quel rôle devra jouer le Scot pour l'avenir du territoire ?

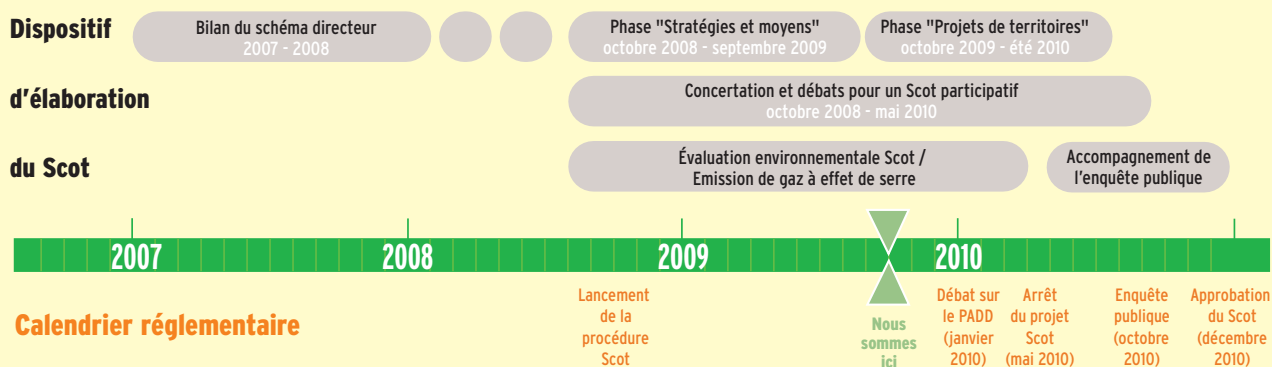
Le Scot doit être un outil vivant et dynamique au service d'un territoire, pas un instrument d'agitation permanente ! Son élaboration permet de débattre de la cohérence des politiques d'aménagement, ce qui est une très bonne chose. Mais il faut éviter la confusion des genres entre "outil d'aménagement" et "outil de coopération intercommunale", même si des coopérations doivent être renforcées comme, par exemple, la Communauté de l'eau potable, les transports en commun, Minalogic...

Il faut aussi être vigilant quant aux erreurs d'analyse et de jugement. Dans le cadre du précédent schéma directeur, on avait établi des objectifs chiffrés en matière de logement et d'accueil de nouvelles populations. Dans le Grésivaudan, ils se sont révélés inexacts. Pourquoi ? Parce que l'on n'avait pas assez pris en compte les nouveaux modes de vie des

populations, notamment les phénomènes de décohabitation (développement des familles monoparentales, vieillissement de la population...). Il faut parvenir à anticiper ces nouvelles données dans le cadre de notre futur Scot.

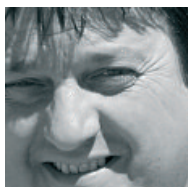
Quelle est la place du Grésivaudan dans la RUG ?

Population, poids économique, géographie... Le Grésivaudan a un rôle évident à jouer dans la région urbaine de Grenoble ! Par contre, en matière d'aménagement du territoire, les grands équilibres qui avaient été adoptés avec le schéma directeur ne devraient pas beaucoup évoluer. Notre secteur est déjà bien contraint du fait de son relief et des divers risques (éboulement, crues...) qui nous obligent à évoluer dans un espace limité. Maintenant que notre intercommunalité est installée, nous entendons, bien entendu, prendre toute la place qui est la nôtre dans le futur Schéma de cohérence territoriale.



DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU SCOT

- **Le diagnostic ou rapport de présentation** : la photographie du territoire à un instant T. Il permet d'identifier les forces et faiblesses du territoire.
- **Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** : la vision du territoire et ce que l'on veut en faire.
- **Le Document d'Orientations Générales (DOG)** : le document qui fixe comment on va faire. C'est la traduction concrète et réglementaire des orientations définies dans le PADD.



JEAN-CLAUDE DARLET

Agriculteur à Saint-Bonnet de-Chavagne (Sud-Grésivaudan), secrétaire

général adjoint de la Chambre d'agriculture de l'Isère, Président du comité d'orientation Espace, territoire et environnement.

Que dire des espaces agricoles aujourd'hui dans la région urbaine de Grenoble ?

Il y a eu une forte consommation de ces espaces depuis plusieurs décennies liée à différents facteurs : la volonté des collectivités de se développer, notamment pour garantir le maintien des services publics, l'augmentation du prix du foncier, qui a poussé les gens à s'éloigner des villes. Les communes, enfin, ont toutes

ou presque créé depuis 20 ans des zones d'activités économiques, fortement consommatrices d'espaces.

Quelles sont les conséquences pour l'agriculture ?

On a utilisé les terres plates car elles étaient plus simples à viabiliser et plus attractives pour l'habitat. Mais ces terres sont aussi celles qui avaient le plus fort potentiel agricole. Aujourd'hui, les agriculteurs manquent de terrains. La profession n'est pas contre le développement des territoires ruraux, au contraire. Mais il faut le faire de manière réfléchie et économe.

Quel rôle peut jouer le Scot pour préserver ces espaces ?

Le rôle du Scot n'est pas d'interdire toute construction dans les zones rurales ! Il doit permettre d'envisager

le foncier en pensant densité et mixité. La question des limites intangibles est donc essentielle. Certains espaces doivent impérativement ne pas être constructibles pendant une génération au moins. C'est à ce prix qu'on garantira une production agricole diversifiée sur notre territoire. Pour économiser l'espace, il est aussi nécessaire de construire et de réhabiliter en priorité les zones déjà urbanisées en organisant leur constructibilité à moyen et long terme. C'est aussi de cette manière qu'il faudra gérer les futures zones constructibles.

RÉVISION DU PLAN LOCAL DE L'HABITAT POUR LA MÉTRO

Augmenter la production de logements, accélérer la requalification du parc existant et développer l'accès au logement pour les ménages en difficulté. Ce sont les trois objectifs qui président à la révision du plan local de l'habitat (PLH) lancé par la Métro début 2009 et qui devrait être adopté en juillet 2010.

La Métro souhaite notamment augmenter de 25% la production de logements par rapport au premier PLH adopté en 2004, soit passer de 2000 à 2500 logements construits par an. Elle souhaite en particulier développer l'habitat dit "abordable" (logement social, accession sociale, loyers conventionnés) qui devrait représenter 1200 à 1250 constructions par an : « Il faut que l'effort de construction soit réparti de manière équitable entre les communes de l'agglomération, notamment en matière de

logement social » souligne Jean-Philippe Motte, vice-président de la Métro en charge de l'habitat.

La révision du PLH fera notamment l'objet de groupes de réflexion dans le cadre de l'élaboration du Scot. Pourquoi ? Parce que les interactions sont nécessaires entre la Métro et les différents secteurs de la RUG pour garantir une politique cohérente de logement à l'échelle du territoire : « S'il n'est pas forcément nécessaire de ralentir la production de logements dans les secteurs, il est très souhaitable de construire dans les bourgs existants, de façon concertée à l'échelle de la région urbaine grenobloise et en favorisant la mixité sociale » précise Jean-Philippe Motte. Des éléments qui font directement écho aux débats à venir dans le cadre de l'élaboration du Scot.

ÉTUDE EN COURS POUR LE PAYS VOIRONNAIS

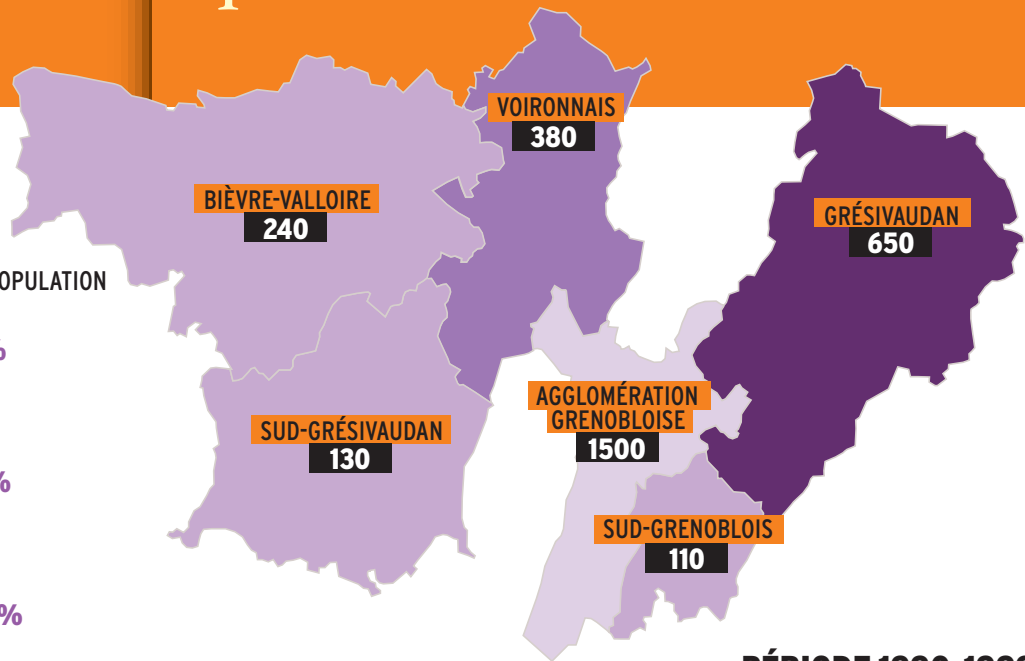
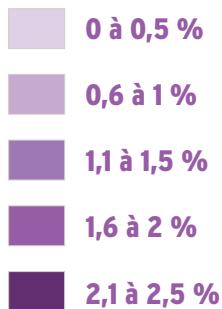
Connaître le fonctionnement de la "centralité vironnaise", comprendre et anticiper son évolution, développer et structurer les espaces urbains... Telles sont les ambitions d'une étude récemment lancée par le Pays Vironnais sur les communes de Viron, Moirans, Saint-Jean-de-Moirans, Coublevie, Voreppe et La Buisse, qui concentrent à elles seules l'essentiel des grandes fonctions urbaines du Pays Vironnais. Le SMSD, la Métro et le Conseil général sont associés à son suivi.

Cette étude a été confiée conjointement à deux équipes de bureaux d'études, Algoé et Passagers des villes, dans le cadre d'un marché de définition. Une démarche atypique pour une étude tant prospective qu'opérationnelle qui donnera lieu à l'élaboration d'un schéma de stratégie urbaine et constituera une base solide de réflexion et d'appui dans le cadre de l'élaboration du Scot.

Démographie et rythmes de construction dans la région urbaine de Grenoble : quelles évolutions ?

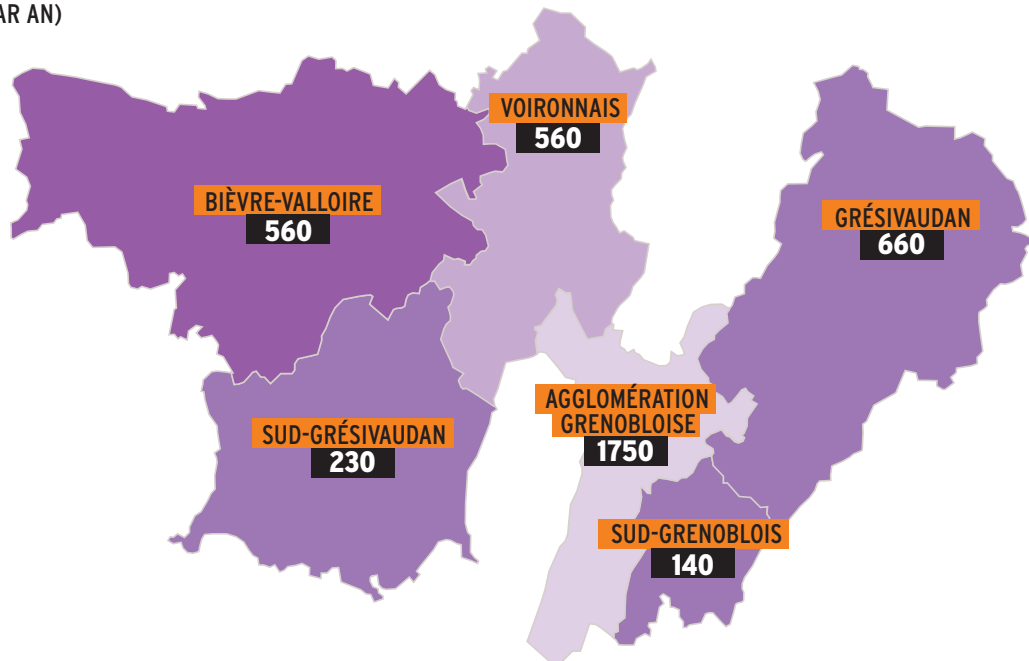
8

CROISSANCE DE LA POPULATION (PAR AN)



PÉRIODE 1990-1999

Nombre de logements MIS EN CHANTIER (PAR AN)



PÉRIODE 2000-2007

CÔTÉ SCOT

ETABLISSEMENT PUBLIC
SCOT RÉGION
URBAINE DE GRENOBLE
21, rue Lesdiguières,
38000 Grenoble
Tél. 04 76 28 86 39
smsd@region-grenoble.org
www.scot-region-grenoble.org

Directeur de la publication :
Marc Baietto
président du SMSD
Rédacteur en chef :
Philippe Auger (SMSD)
Conception et rédaction :
Agence Pointcom[®]
Coordination et suivi technique :
Olivier Alexandre (SMSD)
Direction artistique :
Hervé Frumy
Conception
et réalisation graphique :
Hervé Frumy et Francis Richard
Conception du schéma :
Agence Pointcom[®]
Crédit photo :
C. Morel (page 1) /
D. Chartron (page 3)
Impression :
Imprimerie du Pont-de-Claix
Tirage : 8 000 exemplaires
Dépôt légal à parution

Depuis les années 70, la population se développe plus rapidement dans les secteurs périurbains que dans l'agglomération grenobloise, notamment dans les secteurs les plus éloignés de l'agglomération. Les conséquences de ce mouvement ont été immédiates : la construction s'est intensifiée dans les périphéries, en particulier en faveur de l'habitat individuel. Si ce mouvement de population

s'explique facilement (cadre de vie attractif, besoin d'espace et de calme notamment pour les familles, augmentation du prix du foncier dans les villes, décohobitation...), il a des conséquences importantes en matière de fonctionnement des territoires, de consommation d'espace, de déplacements... Pour inverser la tendance ? Le Scot doit pouvoir répondre aux questions suivantes :

- À quelles conditions intensifier la construction dans tous les pôles urbains et pas seulement dans l'agglomération grenobloise ?
- Quels logements proposer pour rendre la "ville" attractive ?
- Comment répartir l'effort de construction entre les différents territoires pour réduire la périurbanisation, consommatrice d'espace et d'énergie ?